

Motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique*

Selon la police, le samedi 16 mars 2019, plus de 1200 personnes de la région mulhousienne ont, à nouveau, répondu à l'appel mondial à la mobilisation et sont descendues dans la rue. La veille, des centaines de jeunes, inquiets pour leur avenir, participaient à la grève mondiale pour le climat. Elles ont exigé et continueront d'exiger que le gouvernement et les institutions agissent immédiatement et efficacement afin d'éviter la catastrophe climatique imminente.

Ces citoyen-ne-s parlent, de ce dont nous sommes tou-te-s conscient-e-s depuis longtemps : il est temps d'agir ! Nous sommes responsables du changement climatique avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : perte de biodiversité, crise sanitaire (décès prématurés dû à la pollution de l'air, aux produits phytosanitaires, etc.), crise migratoire, conséquences économiques suite aux phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables... Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de 1°C depuis l'ère préindustrielle, la concentration de CO2 dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm. La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions. Afin de prévenir un réchauffement climatique incontrôlable aux conséquences imprévisibles, il est essentiel de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible.

Le changement climatique se fera également sentir en Alsace, par exemple, l'agriculture et le tourisme d'hiver seront directement et durablement affectés.

Le changement climatique n'est donc pas simplement un problème de climat : c'est un problème d'économie, de sécurité, de santé, de bien-être des animaux et de paix.

Il est clair que ce problème ne pourra pas être résolu uniquement par les actions individuelles des citoyen-ne-s. Des mesures concrètes doivent maintenant être prises aux niveaux municipal, départemental, régional, national et international afin de contrer cette catastrophe imminente. Les plans et les mesures actuels ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement au niveau souhaité de 1,5°C d'ici 2050. C'est pourquoi il est important plus que jamais d'agir vite !

- Le conseil [municipal de ville/d'agglomération/départemental/régional] déclare que l'état d'urgence climatique, reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité.
- Le conseil [municipal de ville/d'agglomération/départemental/régional] tiendra compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donnera la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences.
- Le conseil [municipal de ville/d'agglomération/départemental/régional] est guidé par les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les futures mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Le conseil [municipal de ville/d'agglomération/départemental/régional] demande au gouvernement de fournir à la population des informations complètes sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises à l'échelle nationale pour lutter contre le changement climatique.

* Le terme "urgence climatique" doit être compris de manière symbolique et ne doit pas constituer une base légale pour la définition de mesures d'urgence.